

**COMMUNE DE CHANTELLE**  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 17 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 10 juin 2022.

Étaient présents : Mesdames Isabelle PERIN, Céline BOUTONNET, Brigitte DAEMEN, Virginie LADHUIE, Marie-Chantale LAMBRECHT, Céline MOYNAULT, Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, Jean Paul CHEVALIER, et Thierry ROLAND.

Absent excusé avec pouvoir : Monsieur Julien GAYTE qui donne pouvoir à Monsieur André BIDAUD.

Absent excusé : Monsieur Kevin DUPUIS.

En préambule à la réunion, Véronique MAZAL-MARCHANT, secrétaire de Mairie, présente le projet de site Internet communal élaboré par la société NET 15. Le site toujours en construction sera prochainement mis en ligne à l'adresse <https://www.chantelle-bourbonnais.fr>. Tout complément ou modification d'informations pourront être réalisés en contactant le secrétariat de mairie. Les membres du Conseil Municipal remercient la secrétaire pour le travail accompli.

#### **SECRETARIAT DE SÉANCE**

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

#### **DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

André BIDAUD propose la date du 29 juillet 2022 (sous réserve d'ordre du jour suffisant).

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 29 AVRIL 2022**

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 29 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

#### **MINI-GOLF**

André BIDAUD propose au Conseil Municipal de nommer Madame Véronique MAZAL-MARCHANT, secrétaire de mairie et Clément CHARBY, respectivement régisseuse et régisseur suppléant de recettes du minigolf au titre de l'exercice 2022.

Au même chapitre, il est proposé de recruter Messieurs Clément CHARBY et Victor COURTINAT pour assurer les permanences du minigolf pour la période du 11 juillet au 28 août, à raison de 35 heures hebdomadaires. Propositions validées à l'unanimité.

André BIDAUD propose de réitérer sur cette période l'opération de gestion de cet équipement de loisirs par les jeunes (10 à 17 ans) de la commune. Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS précise que 28 jeunes participeront à cette animation.

#### **PUBLICITÉ DES ACTES**

André BIDAUD signale qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de publier les comptes-rendus de Conseil Municipal sur leur site internet. Les communes de moins de 3 500 habitants doivent délibérer pour préciser leur mode de publication.

Pour la commune, il est proposé de proroger la procédure de publication habituelle :

- Distribution papier dans le Chantelle-Info
- Publication sur l'application mobile (ComMaVille ou prochainement IntraMuros)
- Publication sur le site internet.

En conséquence,  
Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,  
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,  
Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,  
il est précisé que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

### **ZONAGE EAUX PLUVIALES**

André BIDAUD informe que le SIVOM Sioule et Bouble procède actuellement à la réalisation du schéma directeur assainissement et eaux pluviales urbaines pour les communes qui lui ont transféré la compétence assainissement collectif, dont Chantelle.  
L'étude et la réalisation de la carte du zonage pluvial ont été intégrées au schéma directeur pour une économie d'échelle mais n'est pas pris en charge par le SIVOM. L'étude de zonage pluvial chiffré à 6 000 € HT par le cabinet d'étude EGIS est subventionnée à hauteur de 80 %, il est proposé d'accepter, par convention, de rembourser au SIVOM les 1 200 € restant à charge sur l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider la présente convention, autorise le Maire à la signer et décide d'inscrire la dépense au prochain budget.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Horaires d'ouverture de La Poste**

André BIDAUD porte à la connaissance du Conseil Municipal d'un courrier émanant de Monsieur Thierry CHAMPOMIER, Directeur de Secteur de La Poste de Saint Pourçain, informant de la fermeture du bureau de Chantelle du 16 au 20 août 2022.

- **Rentrée scolaire 2022/2023**

André BIDAUD précise les effectifs des deux écoles pour la rentrée scolaire de septembre prochain. L'école maternelle comptera 40 élèves soit une hausse modérée de ses effectifs tandis que l'école élémentaire comptera désormais 86 élèves avec 12 CP, 17 CE1, 16 CE2, 20 CM1 et 21 CM2, un effectif en baisse permettant néanmoins un allègement des effectifs par classe.

- **Marché de l'électricité**

André BIDAUD signale que le SDE03 a remis en concurrence les deux lots de fourniture d'électricité concernés par la défaillance des deux fournisseurs Planète Oui pour le lot C5 (ex Tarif Bleu) et E-Pango pour le lot C4 (ex Tarif Jaune).

La commission d'Appel d'Offres du SDE03 a retenu, le 13 mai dernier, les offres d'EDF applicables du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2022. Une consultation sera prochainement lancée pour l'année 2023.

A titre d'information, le montant TTC des factures pour les 7 prochains mois, en application de ce nouveau bordereau de prix pourrait s'élever à 13 942 € pour le lot C5 au lieu de 4 758 € avec l'ancien contrat et 11 551 € pour le lot C4 au lieu de 3 937 € (bâtiments Mairie et salle Robert CHARDONNET). Ces montants sont donnés à titre indicatif, sur la base de la consommation 2021 et ne présage en rien de la consommation réelle.

Compte tenu du contexte, André BIDAUD propose de revoir la mise à disposition des salles en période hivernale et d'en informer les associations concernées lors d'une prochaine réunion.

- **Point subventions**

André BIDAUD informe les membres du Conseil Municipal que les services de la Préfecture ont confirmé le montant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur 12 255 € et que 10 503,90 € sont alloués par le Département pour une dépense prévisionnelle de travaux d'un montant de 35 013 € HT. Le reste à charge pour la commune s'établissant à 12 254,10 €.

Au même chapitre, il est précisé que dans le cadre du programme de soutien aux projets des communes au titre du dispositif « Solidarité départementale », le dossier de réfection du terrain de football est recevable, que cette dépense sera subventionnée à 50 %, soit 5 000 € sachant que la dépense subventionnable est plafonnée à 10 000 €.

- **Broyage des haies et fauchage**

Face aux coûts d'entretien du tracteur, de la faucheuse et du broyeur et du temps passé, André BIDAUD propose une réflexion pour l'externalisation de la prestation d'entretien des haies, de broyage de végétaux et de fauchage d'accotement. Julien GAYTE est chargé de rechercher des prestataires.

- **Saison estivale**

André BIDAUD présente les manifestations de l'été organisées ou initiées par la municipalité :

- 2 juillet :

- Inauguration statue Anne de France et pique-nique médiéval en partenariat avec l'association Anne de France ;

- 13 juillet :

- Retraite aux flambeaux et repas, au stade avec la participation du Comité des Fêtes et de la Gym ;

- 23 juillet :

- Soirée au stade, à partir de 18h30, entrée gratuite, en partenariat avec le Comité des Fêtes et la Lyre :

- Repas barbecue,

- Concerts Rock (Black Cat Bones, Spartak et Red Cool),

- Compagnie ZOOLIANS proposant un spectacle de feu et de théâtre de rue.

- **Remerciements**

André BIDAUD donne lecture au Conseil Municipal du courrier de remerciement de Madame Martine BUSSEYON, Présidente de l'association de la Croix-Rouge de Saint-Pourçain-sur-Sioule pour l'octroi de subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 23 heures. -----